



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 28 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 69/143 de l'Assemblée générale, repose largement sur les débats de la Commission du développement social, organisme intergouvernemental responsable du suivi du Sommet mondial pour le développement social, à sa cinquante-troisième session, tenue sur le thème prioritaire « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». Il met en évidence les progrès accomplis à ce jour, ainsi que des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, en mettant l'accent sur ses trois principaux objectifs, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'intégration sociale. Le rapport décrit également les besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de programmes concernant la situation de certains groupes sociaux et examine les domaines dans lesquels le développement social pourrait contribuer à assurer un développement durable sur les plans social, économique et écologique. Il se termine par une série de recommandations à soumettre à l'examen de l'Assemblée.

* A/70/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/143, l'Assemblée générale réaffirme que la Commission du développement social représente, au sein des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale poussée sur les questions de développement social, et engage les États Membres, les institutions spécialisées, fonds et programmes compétents des Nations Unies et la société civile à renforcer leur appui à ses travaux. Reconnaisant que les objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté, au plein emploi et à la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif font partie des objectifs de développement durable¹, l'Assemblée a une nouvelle fois souligné l'importance d'accorder à ces questions l'attention qu'elles méritent, lors des débats en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-dixième session sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

2. Le présent rapport repose largement sur les débats de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, tenue en février 2015, sa session d'examen et sa session directive de 2015-2016 ayant pour thème prioritaire : « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». En examinant l'exécution du programme, pour ce qui concerne les groupes sociaux, le rapport fait aussi état de la situation de certains peuples autochtones, ainsi que d'autres développements externes à la Commission qui intéressent différents groupes sociaux. Il résume également les délibérations de la Commission sur les contributions du développement social en vue du passage des objectifs du Millénaire aux objectifs de développement durable, en prenant en compte ses dimensions sociale, économique et environnementale, ainsi que des stratégies axées sur l'avenir et destinées à renforcer les dimensions sociales du développement durable.

3. Le rapport évalue les progrès accomplis en matière de développement social, l'accent étant mis sur ses trois principaux objectifs, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'intégration sociale. Il s'intéresse également aux besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi qu'aux progrès réalisés dans l'exécution des programmes relatifs aux groupes sociaux, en insistant sur la situation des jeunes, des personnes âgées, des handicapés, des familles et des peuples autochtones. Il se termine par une série de recommandations à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale.

¹ Contenus dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970 et Corr.1) soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, qui a décidé que la proposition du Groupe de travail ouvert devrait servir de base à l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, tout en reconnaissant pleinement que d'autres contributions pourraient être également prises en compte dans ce processus de négociation intergouvernemental lors de sa soixante-neuvième session.

II. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social : la Commission du développement social à sa cinquante-troisième session et au-delà

A. Thème prioritaire : Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

4. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, a représenté la première l'occasion donnée à la communauté internationale, au plus haut niveau politique, de se pencher sur la nature et sur les origines des tendances et des problèmes sociaux. À ce sommet, les États Membres ont adopté la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, qui reste à ce jour le plan d'action le plus exhaustif en matière de réalisation du développement social. Basé sur les engagements antérieurs, il présente une vision et une série de normes, ainsi que des engagements explicites qui orientent les actions visant à promouvoir le développement social à l'échelle nationale, régionale et internationale.

5. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague représentent un consensus unique portant sur trois objectifs clefs en matière de développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, ainsi que la promotion de l'intégration sociale, et proposent une approche holistique à ces fins. Cette approche reconnaît que le développement social ne peut être réalisé ni par le seul secteur social ni par des initiatives ponctuelles, mais bien en organisant les valeurs, les objectifs et les priorités autour de la promotion du progrès social, d'une meilleure qualité de la vie et du bien-être de tous. Selon la déclaration, « la personne humaine sera placée au centre du développement et les économies orientées de façon à mieux satisfaire les besoins des populations ».

6. Lors de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, les États Membres ont reconnu que les progrès accomplis pour tenir les engagements de Copenhague ont été mitigés, et que sa vision ainsi que trois objectifs majeurs adoptés au Sommet sont encore d'actualité. En pleine transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, il est grand temps de repenser et de renforcer le développement social afin que l'approche holistique, intégrée, transformatrice et axée sur l'être humain adoptée au Sommet soit totalement intégrée au programme de développement durable pour l'après-2015, en faisant fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social.

1. Progrès dans l'élimination de la pauvreté

7. Depuis le Sommet, les États Membres ont réalisé des progrès constants dans l'élimination de la pauvreté, l'un des trois piliers du développement social. Les cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour ont été atteintes au niveau mondial en 2010. Toutefois, malgré ces progrès considérables, le niveau de pauvreté reste élevé. Il est particulièrement inquiétant de

constater que plus d'un milliard de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté et que 2,2 milliards de personnes vivaient juste au-dessus du seuil de pauvreté (moins de 2 dollars par jour) en 2011, ce qui représente une légère baisse par rapport au chiffre de 2,59 milliards de personnes en 1981². Par ailleurs, les progrès sont mitigés d'une région à l'autre³. La reprise économique qui a suivi la récente crise économique et financière mondiale s'avère faible dans de nombreux pays, ce qui nuit aux efforts nationaux entrepris pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans les pays ayant adopté des mesures d'austérité (y compris les pays développés), notamment la réduction des services sociaux, les niveaux de pauvreté et de vulnérabilité ont grimpé, entraînant ainsi de fortes tensions sociales en raison du mécontentement public. Il est maintenant communément admis que la réduction de la pauvreté est un objectif universel, que tous les pays, et pas seulement les pays en développement, se doivent de remplir.

8. Au cours des 20 dernières années, le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité de s'attaquer à ses causes profondes et structurelles ont été de plus en plus pris en considération, d'où les stratégies nationales plus intégrées de lutte contre la pauvreté. La croissance économique, quoique nécessaire, ne suffit pas à réduire la pauvreté : si elle ne bénéficie pas à tous, elle accentue les inégalités et crée des tensions sociales.

9. La pauvreté touche différentes personnes à différents moments de leur vie. Certains groupes sont particulièrement vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées ou handicapées, les peuples autochtones, les migrants et les minorités ethniques. Les peuples autochtones, par exemple, ne représentent que 5 % de la population mondiale, mais près de 15 % des pauvres dans le monde. Ce phénomène est à attribuer à divers facteurs, tels que la marginalisation physique et politique, la discrimination, la disparition des moyens de subsistance traditionnels, un accès réduit aux soins de santé et à un enseignement de qualité, la perte de territoires et le dénigrement de leurs cultures et de leurs langues.

10. Dans l'ensemble, les programmes universels s'avèrent efficaces dans la réduction de la pauvreté. Ils ont vocation à venir en aide à tous, mais les groupes et les communautés les plus vulnérables et marginalisés font encore face à des obstacles (tant physiques que culturels) et restent exclus. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures complémentaires destinées à donner à ces populations les moyens de bénéficier de l'aide des programmes universels. Par ailleurs, les risques de tomber dans la pauvreté sont nombreux : perte d'emploi, maladie, handicap, crise économique mondiale, prix élevés et instables de la nourriture et de l'énergie, conflits, catastrophes naturelles et épidémies, notamment le VIH/sida. L'élimination de certaines de ces causes doit passer par des interventions différenciées ou ciblées.

11. De plus, étant donné l'ampleur du vieillissement de la population mondiale, il est nécessaire de comprendre les implications de ce phénomène, sans quoi les efforts mis en œuvre pour éradiquer la pauvreté pourraient être compromis.

² Voir www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview (dernier accès le 19 juin 2015).

³ Cette réduction importante (de 939 millions en 1990 à 161 millions en 2011) a eu lieu en Chine et dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, alors que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud restent à la traîne.

12. De plus, les répercussions des changements climatiques et des catastrophes naturelles ont déjà mis à mal les progrès effectués en matière de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays, faisant retomber certaines personnes dans l'état de pauvreté dont elles étaient sorties. Le caractère constructif des conclusions de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, sera déterminant non seulement pour la lutte contre les changements climatiques, mais aussi pour la réduction de la pauvreté. De même, la corrélation entre la pauvreté et les catastrophes naturelles ou les troubles induits par l'homme doit être examinée plus en profondeur et traitée.

13. Les personnes qui sont touchées par la pauvreté ou qui y sont vulnérables ne disposent pas des moyens nécessaires pour se redresser à la suite de chocs écologiques ou économiques. En l'absence d'une protection sociale adéquate, ces personnes sont davantage susceptibles de tomber ou de s'enliser dans la pauvreté lorsque de tels chocs se produisent. Les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent incorporer des mesures destinées à les aider à affronter leur propre vulnérabilité et à améliorer leur résilience, c'est-à-dire en les aidant à sortir ou à s'éloigner de la pauvreté.

14. Pauvreté et inégalités sont étroitement liées. Afin de surmonter les inégalités grandissantes et la forte incidence de pauvreté, certains pays mettent en place des stratégies de croissance durable pour tous, en stimulant la capacité productive du secteur agricole. D'autres ont conçu de nouvelles stratégies pour la réduction de la pauvreté, qui comprennent une prise en charge de la question de l'emploi chez les groupes vulnérables et une ouverture de l'enseignement tertiaire à tous les enfants, qui a pour objectif d'enrayer la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

15. Les dépenses sociales, quand elles sont destinées au renforcement des capacités au niveau individuel et communautaire, sont un facteur de taille qui contribue à l'efficacité des stratégies d'élimination de la pauvreté. En outre, un accès amélioré aux soins de santé de base, un enseignement de qualité, l'eau salubre et son assainissement, une alimentation nutritive, des terres, la protection sociale et un travail décent sont autant de facteurs qui aideront les personnes à sortir de la pauvreté et à ne pas y retomber. Parallèlement, de tels investissements contribuent à la création d'un capital humain compétent et productif, nécessaire à une croissance économique soutenue et pour tous. À cet égard, certains pays ont commencé à octroyer davantage de ressources publiques aux secteurs sociaux, afin de réduire la pauvreté et les inégalités, tandis que d'autres ont alloué des revenus tirés de ressources naturelles à la création de programmes sociaux qui ciblent les secteurs les plus vulnérables de la population.

2. De l'emploi et un travail décent pour tous

16. Lors du Sommet mondial pour le développement, la création d'emplois, la réduction du taux de chômage et la promotion d'emplois correctement rémunérés ont été identifiées comme étant trois objectifs majeurs du développement social. Les États Membres ont défini l'emploi et le travail décent, non seulement comme une fin, mais également comme un moyen de lutter contre la pauvreté et de stimuler l'intégration sociale. Un emploi correctement rémunéré assure la sécurité du revenu, ouvre l'accès à la dignité et à la protection sociale, et constitue un lien par lequel l'individu peut entrer en contact avec la société dans sa dimension globale et y

apporter sa contribution. En conclusion, cela lui offre les moyens de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

17. Vingt ans plus tard, l'objectif de plein emploi et d'un travail décent pour tous continue d'être l'une des plus grandes difficultés de l'ensemble des pays, avec plus de 202 millions de personnes sans emploi dans le monde en 2013, contre 157 millions en 1995⁴. Cela est dû au fait que la croissance de l'emploi n'a pas été suffisante pour absorber la population active grandissante. Au niveau mondial, 672 millions de postes sont nécessaires pour fournir une possibilité d'emploi aux 202 millions de sans-travail, et 470 millions de postes en plus seront nécessaires pour absorber la nouvelle population active qui fera son apparition au cours de la période 2016-2030⁵.

18. Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée. En effet, le taux de chômage chez les jeunes est deux à trois fois supérieur à la moyenne générale. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que, dans certains pays, bon nombre de jeunes ne travaillent pas, mais ne reçoivent pas non plus d'enseignement ni de formation.

19. Entre 2000 et 2008, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) a reculé dans la grande majorité des pays, tant développés qu'en développement⁶. Bien que la productivité du travail a augmenté, le salaire réel moyen a chuté dans les pays développés, y compris dans le Groupe des Vingt, entre 2006 et 2013. Les inégalités salariales entre les salariés du haut et ceux du bas se sont aussi creusées dans la plupart des pays, en raison des avancées technologiques, de la mondialisation, de la baisse du salaire minimum réel et des changements opérés dans les institutions et politiques du marché du travail⁷. Ce modèle de croissance du chômage entrave les progrès en matière de réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale. Dans certaines parties du monde, cette absence de nouvelles possibilités de rémunération décente qui touche l'ensemble de la société nuit, parfois grièvement, à la cohésion sociale.

20. Par ailleurs, tous les emplois n'assurent pas la sécurité du revenu. En effet, la plupart des gens vivant dans les pays en développement ont des emplois précaires, souvent dans l'économie parallèle, avec des revenus faibles et des conditions de travail précaires et sans aucune protection sociale. Les emplois parallèles ou précaires sont souvent le seul moyen de maintenir leurs moyens de subsistance. L'on estime que trois quarts des travailleurs sont employés temporairement ou à court terme, dans le secteur non régularisé de l'économie et souvent sans aucun contrat, grâce à des arrangements indépendants, ou dans la famille et sans obtenir de rémunération⁸. Même parmi les travailleurs salariés, moins de la moitié (42 %) ont un contrat à durée indéterminée. Une nouvelle tendance laisse présager la hausse des emplois à temps partiel. Dans la majorité des pays dans lesquels des

⁴ Organisation internationale du Travail, *Indicateurs clefs du marché du travail*. Disponible en anglais sur www.ilo.org/empelm/what/WCMS_114240/lang--en/index.htm (site consulté le 29 septembre 2014).

⁵ Organisation internationale du Travail, *La crise mondiale de l'emploi : faits et chiffres*. Disponible en anglais sur : www.worldwewant2015.org/node/392784 (site consulté le 19 juin 2015).

⁶ Organisation internationale du Travail, *Rapport sur le travail dans le monde 2014 : un développement riche en emplois* (Genève, Bureau international du Travail, 2014).

⁷ E/CN.5/2015/3.

⁸ Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde : des modalités d'emploi en pleine mutation* (Genève, Bureau international du Travail, 2015).

informations sont disponibles, les emplois à temps partiel ont dépassé les gains des emplois à temps complet entre 2009 et 2013⁹. Les femmes, les jeunes et d'autres groupes défavorisés sont surreprésentés dans les catégories correspondant aux emplois vulnérables et à l'économie parallèle.

21. La promotion de l'emploi et d'un emploi décent est indispensable à la progression vers un développement durable et pour tous. Dans les pays où les institutions et les politiques du marché du travail ont contribué à l'augmentation des revenus réels, en particulier celui des ouvriers moins qualifiés, des changements positifs dans la croissance économique et dans le taux d'emploi ont été observés. Par exemple, en vue d'améliorer l'accès à des emplois qui offrent le salaire minimum vital, le Groupe des Vingt a fait de la création d'emploi, y compris de l'inclusion de plus de femmes dans le marché du travail, une priorité. Cela contribue à améliorer la productivité et à réduire le poids des systèmes de protection sociale.

22. Pour mieux préparer les travailleurs, il est important d'ajuster les systèmes éducatifs aux marchés du travail, de renforcer les formations professionnelles qui répondent aux demandes actuelles et futures du marché du travail, ainsi que de promouvoir l'éducation permanente et l'enseignement non traditionnel. Des modalités de travail flexibles, telles que des emplois à temps partiel et des horaires souples, aideront les travailleurs, en particulier les femmes, à concilier vie professionnelle et vie de famille.

23. Les groupes sociaux défavorisés sont confrontés à des problèmes spécifiques qui doivent également être résolus, par exemple en attirant davantage l'attention sur les contributions positives de ces mesures au développement économique et au progrès social, et moins sur la charge financière qu'elles supposent. La mise en place de quotas d'embauche de personnes handicapées s'est avérée efficace. Parmi les stratégies efficaces qui favorisent l'emploi des jeunes, l'on retrouve les stages rémunérés, les garanties données aux jeunes, le double système d'enseignement, la formation de compétences, l'enseignement professionnel, les apprentissages, la promotion de l'esprit d'entreprise et des incitations offertes aux entreprises qui engagent des jeunes.

24. D'autres bonnes pratiques incluent la promotion des petites et moyennes entreprises, l'aide aux secteurs qui créent des emplois décents qui contribuent à la protection de l'environnement, les programmes d'emploi et les programmes d'assistance conditionnelle et inconditionnelle qui promeuvent la formation de capital humain. Dans l'Union européenne, la stratégie de croissance d'Europe 2020 a placé les politiques sociales au cœur de la stratégie économique de l'Union, avec des objectifs qui visent à relever le taux d'emploi et faire sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté. Parallèlement, dans les pays en développement, l'on assiste à une demande grandissante de politiques économiques qui font de la création d'emplois une priorité.

25. Il est indispensable de faire de l'emploi et de l'emploi décent une constante dans le programme de développement durable. La lutte contre les changements climatiques et contre la dégradation de l'environnement soulève de sérieuses difficultés pour l'emploi, tandis que la transition vers le développement durable est source de nouvelles possibilités d'emplois dans de nouveaux secteurs. Les politiques sociales permettent de protéger les personnes lésées par la transition vers

⁹ Ibid.

une économie verte et d'investir dans celles-ci. Par exemple, des politiques socioéconomiques et écologiques cohérentes doivent être élaborées pour promouvoir l'emploi vert dans les secteurs à forte intensité de travail dont dépendent les moyens de subsistance des communautés et des groupes sociaux défavorisés.

3. Intégration sociale

26. Lors du Sommet mondial pour le développement social, l'importance de l'intégration sociale dans la création d'une société pour tous, où nul n'est laissé pour compte, a été reconnue. L'inclusion ou l'intégration sociale est indispensable à l'élimination de la pauvreté, au plein emploi et au travail décent pour tous et, donc, au progrès social pour tous. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ancrent l'intégration sociale dans la justice sociale et le respect de la diversité, et la définissent à la fois comme une fin et comme un moyen de parvenir à une société pluraliste pour tous, dans laquelle chaque individu, indépendamment de ses origines, a des droits et des responsabilités et participe activement à la vie sociale, économique, culturelle et politique, afin de réaliser son plein potentiel.

27. En appliquant des politiques d'intégration sociale, les pays ont conçu une large gamme de stratégies destinées à favoriser l'intégration sociale en fonction du contexte national. Certains se sont centrés exclusivement sur des politiques qui visent certains groupes défavorisés et vulnérables, tels que les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les migrants et les personnes vivant dans la pauvreté; tandis que d'autres se sont concentrés sur des politiques plus générales visant le plus grand nombre, notamment en réduisant les inégalités et en levant les obstacles à la participation, en améliorant l'accès aux services sociaux et aux avoirs productifs, en luttant contre l'exclusion sociale, les préjugés et la discrimination, et en favorisant la cohésion sociale en gérant les tensions sociales et les conflits potentiels.

28. De nombreux pays ont entrepris des efforts en faveur du respect de la diversité et de l'inclusion sociale, afin de garantir le développement sans exclusive. Certains pays mettent en place des programmes nationaux qui favorisent la participation des femmes, des enfants, des filles, des personnes âgées ou handicapées et des minorités ethniques; d'autres ont revu à la hausse les dépenses publiques destinées à un nouveau plan d'action contre l'exclusion sociale; d'autres encore se sont centrés sur la lutte contre l'exclusion sociale par le biais de structures de gouvernance locale, notamment grâce à un système de quotas destiné à stimuler la participation des groupes défavorisés au niveau local. Certains autres pays ont lancé des politiques ciblant plusieurs groupes sociaux, tels que les personnes âgées, et qui ont pour objectif d'augmenter le bien-être général des personnes susceptibles d'être touchées par la pauvreté ou par l'exclusion sociale, en recourant à une approche multidimensionnelle qui englobe les prestations en espèces et les avantages sociaux, l'emploi, l'éducation, la santé et l'environnement, les services sociaux et la culture. Des mesures actives contre la discrimination et qui visent à améliorer le quotidien des groupes défavorisés et vulnérables sont activement mises en œuvre dans certains pays. À cet égard, il est nécessaire d'inclure les groupes, les communautés et les individus vulnérables dans la conception et dans l'application d'un programme de développement durable pour tous aux niveaux national et local.

29. L'un des principaux obstacles à la cohésion sociale est l'accroissement des inégalités, qu'elles soient liées ou non aux revenus, entre pays et au sein même des pays. Ces inégalités sont à l'origine de tensions, voire de troubles sociaux, et ont entravé les efforts de développement et dégradé les progrès effectués jusqu'à présent. De nombreux pays se sont attaqués aux inégalités et aux disparités entre groupes et régions par des mesures de politique générale inclusives, axées sur une croissance équitable pour tous, sur la réduction de la pauvreté et qui mettent en œuvre des interventions en faveur de la protection sociale. Par exemple, certains pays ont redistribué les recettes issues de produits de base, tels que le gaz ou le pétrole, aux régions les moins développées afin de lutter contre les inégalités. Des régions, comme l'Amérique latine, sont parvenues à faire reculer les inégalités par des programmes de protection sociale efficaces qui garantissent un revenu minimum, ouvrent l'accès à l'enseignement, y compris aux niveaux secondaire et tertiaire, et en améliorent la qualité, créent des politiques du marché du travail plus bénéfiques, accroissent les dépenses sociales destinées à l'éducation, augmentent les salaires et adoptent l'imposition progressive couplée à la redistribution, et des processus politiques démocratiques.

30. Les inégalités fondées sur le sexe sont un obstacle majeur à l'intégration sociale. Des mesures doivent être prises dans les domaines tels que : stimulation de la participation des femmes dans tous les aspects de la vie, y compris dans les syndicats et les coopératives; adoption de lois qui préconisent un salaire minimum pour tous; et autonomisation des femmes, notamment en vue d'une participation accrue au marché du travail.

31. Le rôle potentiel de la protection sociale au service d'un développement équitable et pour tous, et donc promouvant l'intégration et l'inclusion sociale, est de plus en plus reconnu. Bien qu'une grande majorité de personnes vivant dans des pays en développement soient dépourvues de protection sociale, il est positif de constater que de plus en plus de pays adoptent des mesures de protection sociale destinées à mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, et à améliorer la résistance aux chocs. Ces mesures incluent une protection sociale minimale universelle, ainsi que des filets de sécurité sociale pour les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles avec enfants à charge et les jeunes. Dans certaines régions, l'accès universel à la protection sociale est considéré comme un droit fondamental. Par exemple, en faisant des politiques sociales le fer de lance des stratégies de l'Union européenne pour la première fois, la stratégie d'Europe 2020 a pour objectif de moderniser les systèmes de protection sociale, y compris les systèmes de pension¹⁰.

B. Les besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés

1. Afrique : croissance économique, progrès et obstacles en matière de développement social

32. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique de l'Union africaine jouent un rôle fondamental dans la coordination des efforts de développement régionaux et

¹⁰ Disponible sur http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm (site consulté le 20 juillet 2015).

nationaux, en particulier ceux qui visent à réduire la faim et la pauvreté extrême. *L'Agenda 2063 de la Commission : L'Afrique que nous voulons*¹¹ de l'Union africaine et la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015¹² décrivent un programme de développement encore plus ambitieux pour l'Afrique. Le continent continue d'afficher des progrès non négligeables depuis l'adoption du NEPAD. Les niveaux de pauvreté sont en recul et l'accès aux services publics, l'éducation, la santé et l'égalité des sexes s'améliorent ainsi que leur qualité.

33. La croissance économique s'est accélérée dans la région après la baisse de 2012. L'on estime qu'elle devrait atteindre 4,0 % en 2015 et 4,8 % en 2016¹³. La chute des prix des produits de base et des taux de change, ainsi que l'instabilité géopolitique en Afrique centrale et en Afrique du Nord expliquent que les prévisions soient plus basses qu'avant la crise. Malgré cette croissance relativement élevée, le nombre d'emplois décents et productifs n'a pas été proportionnel à la croissance de la population. Par conséquent, les taux de pauvreté et de chômage structurel restent importants. Les effets des crises financière et économique mondiales, l'instabilité des prix de la nourriture et de l'énergie, les épidémies, telles que celle du virus Ebola, l'instabilité géopolitique de certains pays, les catastrophes écologiques et les problèmes de gouvernance ont accentué les inégalités, les vulnérabilités et l'exclusion dans la région.

34. Selon de récentes estimations de la Banque mondiale, environ 39,6 % de la population africaine vivait avec moins de 1,25 dollar par jour en 2011, contre 46,6 en 1990¹⁴. Toutefois, la région ne sera pas en mesure de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015, en dépit des efforts déployés. En vue de réduire les niveaux de pauvreté de manière significative, les pays d'Afrique doivent maintenir une croissance économique forte et l'accompagner d'une transformation structurelle.

35. Alors que le nombre de personnes sous-alimentées a reculé dans le monde, il a grimpé en Afrique, passant de 219 millions pendant la période 2010-2012 à 233 millions pendant la période 2014-2016¹⁵. Alors que le secteur agricole est en proie à un sous-investissement continu à long terme, la facture des importations de produits alimentaires s'est accrue de manière significative¹⁶. Ces tendances ont fortement compromis les efforts déployés par l'Afrique pour nourrir sa population, éliminer la pauvreté et devenir un grand exportateur mondial de produits de base agricoles.

¹¹ Disponible sur <http://www.nepad.org/system/files/Agenda%202063%20French.pdf>.

¹² Disponible sur http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/AfricanCommonPositionFINAL_01.pdf.

¹³ Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, mise à jour de mi-2015 (New York, 2015). Disponible en anglais sur www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2015wesp_myu_en.pdf.

¹⁴ Voir Groupe de la Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2014-2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity* (Washington, Banque mondiale, 2014).

¹⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Fonds international de développement agricole, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde : objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux*, Rome, 2015.

¹⁶ Disponible en anglais sur www.fao.org/about/who-we-are/director-gen/faodg-statements/detail/en/c/237214/.

36. Les efforts mis en œuvre pour réduire dans un proche avenir la pauvreté et la faim pourraient être mis à mal par des fléaux d'origine naturelle, tels que les effets des changements climatiques. La majeure partie de la population africaine tire une part importante de ses revenus de secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture, les pêcheries et le tourisme.

37. Les perspectives de croissance durable de l'emploi en Afrique restent faibles, malgré les bons résultats économiques du continent au cours des 10 dernières années. La proportion de l'emploi vulnérable sur la totalité des emplois est très élevée et de nombreux pays continuent d'observer un recul de la part des revenus du travail, ce qui creuse davantage les inégalités de salaires et de revenus au sein des pays. Les dirigeants africains sont convaincus que l'industrialisation est l'une des voies les plus viables vers la croissance, le développement et la création d'emplois, et qu'elle constitue une condition essentielle à la transformation structurelle de l'économie. Cette conviction a été réaffirmée par les participants au Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Harare en avril 2015. Ce sommet a approuvé la stratégie d'industrialisation et le plan de progression de la SADC, qui met en service la « Stratégie de la SADC pour la transformation économique : mise à profit des diverses ressources de la région pour le développement économique et social durable par l'enrichissement et la valeur ajoutée ».

38. La scolarisation des enfants progresse sur tout le continent. Dans de nombreux pays cependant, des inégalités entre les sexes persistent pour ce qui est de l'achèvement de la scolarité, des acquis de l'apprentissage et de l'éducation secondaire et tertiaire. L'Afrique du Nord, par contre, a presque atteint l'objectif de l'enseignement primaire pour tous puisque son taux de scolarisation net est passé de 90 % en 2000 à 99 % en 2012. En Afrique subsaharienne, le taux de scolarisation est passé de 2 % en 1990 à 78 % en 2012. Le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire a plus que doublé au cours de la même période. Néanmoins, seuls trois élèves sur cinq achèvent le cycle primaire. Environ 33 millions d'enfants en âge de suivre l'enseignement primaire, dont 56 % sont des filles, n'étaient pas scolarisés en 2012 et ces enfants sont, en grande partie, issus de milieux défavorisés, souffrent d'un handicap ou vivent dans des pays touchés par un conflit.

39. En ce qui concerne les indicateurs de la santé, l'on observe de fortes améliorations du taux de vaccination et de survie, ainsi que du nombre de personnes à qui est administré un traitement antirétroviral. Le nombre de décès liés au paludisme et au VIH/sida, le taux de mortalité maternelle et postinfantile, ainsi que le nombre de personnes devenues séropositives ont baissé au cours des 10 dernières années. En Afrique subsaharienne, la mortalité maternelle a reculé à un taux annuel de 3,6 % entre 2005 et 2013. Néanmoins, la région affiche encore le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde¹⁷. À ce rythme, le continent se situe bien loin de l'objectif du Millénaire pour le développement de réduire la mortalité maternelle de 75 % d'ici à 2015.

40. Les progrès accomplis pour alléger le fardeau que les maladies font peser sur l'Afrique restent lents et fragiles en raison de l'inadéquation des systèmes de santé

¹⁷ Organisation des Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2014* (New York, 2014).

et de l'insuffisance des moyens techniques et des actions sanitaires mis en œuvre contre des maladies qui touchent principalement les catégories défavorisées de la population et les pauvres. Dès lors, la région est susceptible d'être touchée par des chocs majeurs dus à des maladies tropicales négligées, comme la récente épidémie d'Ebola qui a touché la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En plus d'avoir causé de lourdes pertes humaines et d'avoir poussé à la stigmatisation et à l'exclusion sociale des individus et des communautés touchées, l'épidémie d'Ebola a des répercussions de taille sur le progrès social et économique des pays touchés¹⁸.

2. Besoins particuliers des pays les moins avancés

41. Les pays les moins développés, dont la grande majorité se trouve en Afrique subsaharienne, éprouvent des difficultés particulières pour atteindre les objectifs de développement social. De plus, la croissance économique doit y être assez rapide pour créer des emplois décents et pour réduire les niveaux de pauvreté déjà élevés. Cependant, le taux de croissance économique des pays les moins développés devraient, dans l'ensemble, encore décélérer et passer à 4,9 % en 2015, contre 5,2 % en 2014 et 5,9 % en 2013¹⁹. Les économies de 10 pays de ce groupe ont crû à des taux proches de 7 % ou plus en 2014, contre 13 % en 2013. Le taux de croissance le plus bas a été enregistré en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, les pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola.

42. Les risques et les incertitudes liés aux perspectives et à la persistance d'une croissance économique relativement faible et irrégulière sont symptomatiques des limites des structures de production des pays les moins avancés et de leur extrême vulnérabilité structurelle face aux chocs, ce qui y a de profondes répercussions sur le développement humain et social. Les enseignements tirés des succès enregistrés dans plusieurs de ces pays et dans des pays émergents donnent à penser que ces problèmes peuvent être efficacement résolus grâce au renforcement des capacités de production et à des restructurations.

43. La prévalence de la sous-alimentation dans les pays les moins avancés devrait passer de 27,7 % en 2010-2012 à 26,7 % en 2014-2016. Pour combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut renforcer la gouvernance dans le domaine de la sécurité alimentaire et améliorer la productivité du travail, notamment grâce à l'utilisation de technologies et pratiques de gestion des exploitations agricoles adaptées, mais aussi au règlement des problèmes touchant l'accès des petits agriculteurs et des femmes à la terre, au crédit et aux services de vulgarisation. Ces problèmes étant complexes, ils doivent être abordés dans leur ensemble, selon une démarche qui reflète la diversité des parties prenantes et couvre la production et la productivité agricoles, l'aménagement rural, le renforcement de la résilience, l'éducation et la santé, les travaux publics, le commerce et l'accès aux marchés.

44. Malgré la lenteur des progrès concernant le taux d'achèvement de l'enseignement primaire, le taux net de scolarisation au niveau primaire dans les

¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Afrique de l'Ouest : l'épidémie d'Ebola menace les récoltes et fait flamber les prix alimentaires », Système mondial d'information et d'alerte rapide pour l'alimentation et l'agriculture, 2 septembre 2014. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/news/story/fr/item/242226/icode/>.

¹⁹ Voir *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2015 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.C.2). Disponible en anglais sur www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2015wesp_myu_en.pdf.

pays les moins avancés est passé de 78 % en 2010 à 81 % au cours de la période 2011-2012²⁰. La parité des sexes à ce niveau d'enseignement a été atteinte dans certains pays. Le taux de scolarisation au niveau secondaire reste bas et a augmenté modérément, passant à 43 %. Les avancées dans ce secteur sont entravées par les qualifications limitées des professeurs et par le matériel scolaire inadéquat.

45. Des progrès ont été réalisés dans la réduction du taux de mortalité postinfantile dans la plupart des pays les moins avancés, mais restent insuffisants par rapport à l'objectif du Millénaire pour le développement de réduire de deux tiers le niveau atteint en 1990. En moyenne, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était élevé, se situant à 81 morts pour 1 000 naissances vivantes en 2013. La plupart de ces pays n'atteindront probablement pas l'objectif du Millénaire pour le développement de réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle enregistré en 1990. Dans ce groupe de pays, la prévalence de séropositifs âgés de 15 à 49 ans a très légèrement reculé, passant de 2 % en 2010 à 1,9 % en 2013.

46. Parmi les filets de sécurité mis en place par de nombreux pays les moins avancés figurent des programmes qui offrent un accès continu aux services de base, réduisent la pauvreté telle que mesurée en fonction du revenu et de la consommation et favorisent les investissements des ménages dans le capital humain afin d'éviter que la pauvreté se perpétue de génération en génération. D'autres utilisent des programmes de formation de revenu pour assurer la protection sociale. Il est nécessaire d'investir davantage et de déployer plus d'efforts, y compris la coopération internationale, afin d'accélérer les progrès en matière de développement social dans ces pays.

C. Mise en œuvre des programmes portant sur les groupes sociaux

47. Dans le cadre de son programme de travail, la Commission a également passé en revue la réalisation de programmes liés à des groupes sociaux.

48. Le Sommet a pris note du rôle de la famille dans la contribution à l'intégration sociale. Son programme d'action indique que soutenir les familles dans leur rôle financier, éducatif et alimentaire requiert des politiques destinées à répondre aux besoins des familles et des individus qui les composent. Il est nécessaire de porter une plus grande attention aux membres les plus défavorisés et vulnérables, en particulier s'agissant des soins apportés aux enfants. De plus, il convient de promouvoir la participation égale des hommes et des femmes dans la famille et d'encourager le respect mutuel, la tolérance et la coopération au sein de la famille et de la société.

49. Au cours des 20 dernières années, un grand nombre de politiques axées sur la famille ont visé ces objectifs. Parmi celles-ci, certains programmes et politiques ont vocation à promouvoir l'équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle, l'égalité entre les sexes et le partage égalitaire des responsabilités familiales entre

²⁰ Voir Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *State of the Least Developed Countries 2014: Follow-up of the Implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries* (2014). Disponible en anglais sur <http://unohrls.org/custom-content/uploads/2014/10/State-of-the-Least-Developed-Countries-Report-2014.pdf>.

hommes et femmes. Les gouvernements ont multiplié les dispositions relatives au congé parental, y compris le congé de paternité. Beaucoup d'entre eux ont adopté des dispositions légales assurant le réaménagement des modalités de travail et qui offrent des subventions aux entreprises qui mettent en œuvre des mesures favorables à la famille. De nombreux pays ont en outre investi dans l'éducation préscolaire et dans la prestation de services d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Ces politiques ont favorisé l'équilibre de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les femmes et les hommes, la participation des femmes au marché du travail et la hausse de la fécondité de ces dernières années dans des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

50. Au niveau mondial, l'on estime que le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait plus que tripler d'ici à 2100, passant de 784 millions en 2011 à 2 milliards d'ici à 2050 et 2,8 milliards d'ici à 2100. À l'heure actuelle, 65 % de ces personnes âgées vivent dans les régions les moins développées, et d'ici à 2050, ce taux devrait atteindre 79 %. Les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés et subissent de multiples formes de discrimination, y compris abandons de famille, mauvais traitements, violence sexiste, manque d'accès aux services de base et interdiction de posséder des avoirs. La féminisation du vieillissement est pratiquement absente du débat de la communauté internationale, malgré les difficultés particulières qu'éprouvent les femmes âgées, leur longévité plus élevée que celle des hommes et le fait qu'elles soient donc plus enclines à se retrouver seules. Cela a été reconnu à la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, pendant laquelle un appel a été lancé pour qu'une attention accrue soit prêtée à la question des femmes âgées dans le contexte de la Commission sur la condition de la femme.

51. Le troisième cycle d'examen et d'évaluation prochain, qui portera sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, a été lancé à la suite de l'adoption du calendrier et des modalités d'examen par la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, pendant laquelle il a été décidé que l'examen mondial serait tenu en 2018, lors de la cinquante-cinquième session. En vue de faire progresser l'inclusion et la participation des personnes âgées, le troisième cycle d'examen et d'évaluation sera axé sur une approche participative plutôt que sur un thème choisi. La résolution concernant les modalités a également noté que le Conseil des droits de l'homme a nommé un expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, qui a notamment pour mandat d'analyser les incidences sur les droits de l'homme de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

52. Lors de sa cinquante-troisième session, la Commission pour le développement social a souligné l'importance d'impliquer la jeunesse dans le dispositif de suivi et de responsabilisation du programme pour l'après-2015, ainsi que d'institutionnaliser les mécanismes favorisant la participation des jeunes à ce programme. Les jeunes ne font pas l'objet des politiques de la jeunesse, mais font partie de la solution. Les jeunes se voient particulièrement touchés par le manque d'accès aux débouchés et aux ressources, et par le chômage et le sous-emploi.

53. Le développement des jeunes a été particulièrement menacé par les mesures anticrise. Le développement des compétences, la qualité de l'enseignement, en particulier pour les filles et les jeunes femmes, ainsi que la formation technique et

professionnelle sont d'une importance capitale pour une transition réussie vers le marché de l'emploi. Il est nécessaire d'autonomiser les jeunes, de les faire participer aux décisions politiques, de favoriser leur engagement civique et d'améliorer les stratégies et les structures de renforcement de la participation de la jeunesse de manière durable et effective. C'est pourquoi il est essentiel de donner aux jeunes les moyens d'assumer des postes de dirigeants politiques.

54. Pour ce qui est de la question du handicap, des efforts et des progrès ont été réalisés pour renforcer davantage l'inclusion systématique des personnes handicapées dans les cadres mondiaux de développement, à la suite de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le handicap et le développement, qui s'est tenue en 2013. La Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015, insiste sur la participation systématique des personnes handicapées à toutes les étapes de la riposte face aux catastrophes et de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur leur rôle de spécialistes et d'agents du changement dans la réduction des risques de catastrophe et dans le renforcement de l'adaptation des communautés. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) signale qu'il est nécessaire de déployer des efforts considérables pour garantir la collecte de données liées au handicap, et que l'évaluation des besoins soit menée à chaque étape de l'élaboration et de l'application des politiques et des programmes. Les enseignements tirés des expériences réussies de mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe prenant en compte les personnes handicapées peuvent également inspirer la création et l'exécution d'autres programmes internationaux de développement pour l'après-2015.

55. À cet égard, les références explicites et implicites à la question du handicap dans les objectifs de développement durable proposés sont prometteuses. Cependant, des efforts concertés sont nécessaires pour s'assurer que ce point sera retenu dans le document final du programme de développement pour l'après-2015, et qu'il sera appliqué, examiné et suivi dans le respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et autres engagements internationaux relatifs au handicap et au développement. La question des droits, du bien-être et des perspectives des personnes handicapées doit être incorporée dans le programme de développement mondial. Pour ce faire : a) les droits des personnes handicapées doivent être systématiquement inclus dans chaque politique et programmation relatives au développement; et b) des efforts doivent être déployés pour recenser et éradiquer les difficultés éprouvées par les personnes handicapées dans leur participation à tous les aspects des programmes ayant trait à l'économie, à la société ou au développement. Par ailleurs, il est essentiel de mettre en place un mécanisme international solide permettant d'examiner et de mesurer systématiquement les progrès effectués et les obstacles rencontrés dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015 tenant compte de la question du handicap.

56. Les peuples autochtones sont un autre groupe qui rencontre des difficultés particulières dans la lutte pour le progrès social et économique. L'on estime qu'il existe environ 370 millions de peuples autochtones dans le monde, répartis sur 90 pays. Ils continuent d'être touchés de manière disproportionnée par des taux de pauvreté élevés, un accès réduit à l'enseignement et aux soins de santé et par la marginalisation politique. Les territoires de ces peuples sont généralement isolés des autres régions et sont souvent dotés d'une infrastructure déficiente et de services limités. Leurs territoires sont souvent l'objet d'extractions de ressources naturelles

et d'autres activités de développement dont ils ne dégagent que des bénéfices limités. Depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il est de plus en plus admis que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en place de manière effective les dispositions de la déclaration. Par conséquent, l'Assemblée générale a organisé une réunion plénière de haut niveau en 2014, dite « Conférence mondiale sur les peuples autochtones », pour permettre un échange de vues et de meilleures pratiques dans la poursuite des objectifs de la Déclaration. Le document final de la Conférence mondiale contient une série d'engagements appelant une action multiforme, menée par divers acteurs, avant tout les États Membres, mais également les organismes des Nations Unies et les peuples autochtones eux-mêmes.

57. Dans le document final, les États Membres s'engagent à prendre des mesures appropriées au niveau national, qu'il s'agisse de mesures législatives, administratives ou de mesures de politique générale, en vue d'attirer l'attention de tous les secteurs de la société sur la déclaration, et d'élaborer des mesures, des stratégies ou des plans d'action nationaux, si nécessaire, pour la coopération avec les peuples autochtones afin de remplir les objectifs de la déclaration. Le document final contient également des constats et des engagements de la part des États concernant diverses questions qui ne sont pas explicitement traitées par la déclaration, notamment la ventilation des données statistiques sur les peuples autochtones, l'autonomisation des femmes autochtones et l'éradication de la violence faite aux femmes, l'aide à l'économie, à la sécurité alimentaire et aux activités traditionnelles de subsistance des peuples autochtones.

58. Le document final appelle également le Secrétaire général à concevoir un plan d'action à l'échelle du système en vue de garantir la cohérence de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration. Ce plan d'action est en cours de rédaction, en coopération étroite avec le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones.

D. Contributions du développement social en vue du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable

59. Le programme de développement mondial, unifié, universel et transformateur pour l'après-2015 laisse entrevoir un plan d'action pour les personnes, la planète et la prospérité. Il consolidera les efforts déployés par la communauté internationale pour réduire la pauvreté et la faim, lutter contre les inégalités, favoriser le progrès social et permettre une croissance économique durable et pour tous, tout en préservant l'environnement, afin d'assurer un développement durable qui garantisse une existence digne pour tous. Il s'agit d'un programme d'action concernant tous les secteurs de la société, et qui fait des personnes, non seulement des bénéficiaires, mais également des agents actifs du changement.

60. Depuis le Sommet, le monde est de plus en plus mondialisé, numérisé et interconnecté. Il est en proie à des défis complexes et imbriqués dans les domaines économique, social et écologique, notamment en ce qui concerne les inégalités grandissantes dans les pays et entre les pays, les taux de chômage durablement élevés, en particulier chez les jeunes, les tensions et les conflits sociaux, la dégradation de l'environnement et les répercussions des changements climatiques.

Ces problèmes ne peuvent plus être efficacement réglés selon une approche sectorielle classique, mais bien dans le cadre d'une politique générale plus cohérente et plus intégrée permettant de consolider les actions menées par toutes les parties prenantes.

61. Les objectifs clefs de développement social et les principes de justice sociale et de développement centré sur la population, tels que définis par le Sommet, cristallisent les valeurs du développement durable. La politique sociale renforce le capital humain et sa force d'adaptation, qui sont nécessaires pour garantir la viabilité économique et environnementale. Il est donc essentiel d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement social, pour assurer un développement socialement, économiquement et écologiquement durable. Davantage d'efforts devraient être faits afin d'intégrer efficacement la politique sociale dans des processus d'élaboration de politiques plus larges. La principale difficulté est d'identifier, d'analyser et d'énoncer clairement les corrélations entre les dimensions sociale et économique, sociale et écologique, et de formuler des politiques pour tirer profit des synergies créées entre ces trois dimensions.

1. Prise en compte des liens étroits entre les dimensions sociale et économique

62. De tout temps, les objectifs à caractère économique et social sont jugés antagonistes, étant donné que, selon la vision la plus répandue, la croissance économique mènerait au progrès social, tandis que la poursuite acharnée des objectifs sociaux ralentirait la croissance économique. Cependant, l'histoire récente de certains pays en développement démontre qu'une politique sociale innovante améliore le bien-être des individus sans toutefois sacrifier la productivité, ce qui réconcilie les dimensions sociale et économique. Des politiques sociales exhaustives et bien conçues se sont avérées efficaces dans la réduction de la pauvreté et des inégalités et dans la maximisation des possibilités offertes à chacun de participer à des activités économiques productives en améliorant l'accès aux services de base et aux ressources productives, en améliorant les compétences et le bien-être et en réduisant les risques liés aux chocs économiques et écologiques. Les programmes de transferts monétaires assortis ou non de conditions en sont de bons exemples.

63. Il est également possible de réconcilier les objectifs sociaux, économiques et écologiques en promouvant les emplois décents et en élargissant la protection sociale. Les offres d'emplois décents et la protection sociale de base universelle garantissent des niveaux de revenus minimums pour tous, tout en favorisant la participation au marché du travail et en s'attaquant de manière efficace à la question clef du « piège de la faible productivité ».

64. Investir dans l'emploi décent s'avère indispensable, non seulement pour réduire de manière durable la pauvreté et pour promouvoir la croissance économique, mais également pour favoriser l'inclusion sociale, la dignité, l'auto-identification, la motivation et la participation des personnes. Cela contribue également à la stabilité sociale et politique, créant ainsi un environnement favorable à la croissance économique et à la protection de l'environnement, grâce au dialogue social et aux mécanismes participatifs pour l'élaboration et l'application de politiques (à l'instar du nouveau contrat social en Tunisie). Les normes fondamentales de travail de l'Organisation internationale du Travail doivent être mises en place dans tous les pays. De plus, il est nécessaire d'accorder une place

plus importante à la transition d'un travail non déclaré, précaire ou dans le secteur non structuré de l'économie vers un travail mieux réglementé, déclaré et dans le secteur structuré, dans le programme de développement pour l'après-2015. De plus, le salaire minimum pourrait jouer un rôle de taille pour stimuler la demande intérieure tout en réduisant la pauvreté.

65. Les systèmes de protection sociale, s'ils sont bien pensés, protègent les personnes des chocs économiques, réduisent les risques et renforcent la capacité d'adaptation, surtout chez les personnes les plus vulnérables. De ce fait, ils pourraient constituer un moyen d'intervention efficace pour mettre en marche la transition vers le développement durable. Certains programmes de transferts sociaux (comme les transferts monétaires assortis ou non de conditions) sont destinés à prendre en charge diverses dimensions de la pauvreté et de l'exclusion, en garantissant un revenu minimum, un accès amélioré à l'éducation et aux soins de santé et, éventuellement, une formation professionnelle ou orientée selon les besoins de l'emploi. Ils contribuent donc à élargir la demande interne et à améliorer le potentiel humain, un élément clef pour parvenir à une croissance durable pour tous. L'Initiative pour un socle de protection sociale qui s'attaque aux multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale représentent une occasion décisive de promouvoir le développement durable²¹. Améliorer l'accès aux services de sécurité sociale et à la section des services sociaux de base en établissant des socles de protection sociale nationaux et axés sur le contexte permet aux pays de faire un grand pas en avant vers l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale.

2. Prise en compte du lien « manquant » entre les dimensions environnementale et sociale du développement durable

66. Le lien entre les dimensions sociale et écologique du développement durable est peu examiné et doit être renforcé davantage. Cela peut supposer un changement de fond dans notre manière de mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable. Par exemple, l'une des méthodes serait d'assigner une valeur sociale et économique à certains biens naturels. À l'heure actuelle, aucun coût n'est associé à la dégradation d'actifs naturels, alors que la dégradation de la qualité de l'eau ou de l'air a des répercussions manifestes sur la santé (coûts humains et sociaux) et entraîne des dépenses plus élevées pour les systèmes de soins de santé (coûts économiques). L'érosion du sol, la déforestation ou l'amenuisement des stocks halieutiques ont des retombées négatives disproportionnées sur les personnes pauvres qui en dépendent (coûts sociaux et économiques), tandis que ceux qui possèdent et contrôlent des biens naturels de grande valeur, comme les terres, accumulent les richesses, accentuant ainsi la pauvreté et les inégalités. Les politiques publiques, en particulier la politique sociale, pourraient contribuer efficacement à corriger ces déséquilibres, tout en ayant des effets positifs sur l'environnement.

67. On a entrepris récemment de tenir compte des relations entre l'élimination de la pauvreté, l'aménagement rural, la protection de l'environnement et la création d'emploi dans les secteurs écologiques émergents. Étant donné que, dans de nombreux pays, les personnes les plus vulnérables et marginalisées vivent des

²¹ Pour plus d'informations, consulter www.socialprotectionfloor-gateway.org/ et www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/features/WCMS_141819/lang--fr/index.htm.

secteurs agricole et rural, leurs moyens de subsistance sont intimement liés au milieu naturel. C'est pourquoi le meilleur moyen de réduire la pauvreté tout en protégeant l'environnement est d'augmenter leurs revenus en leur ouvrant les secteurs associés aux ressources naturelles (la sauvegarde des forêts et du littoral, la gestion des eaux et l'agriculture durable, par exemple). Les politiques et les stratégies de réduction de la pauvreté devraient cibler ces activités et permettre aux individus d'améliorer leurs compétences dans ces domaines, notamment grâce à une agriculture plus durable, productive et sûre, un régime de propriété foncière et l'augmentation de la valeur des activités de production.

68. Parallèlement, il convient d'intégrer les perspectives sociales aux politiques de l'environnement. Les politiques destinées à prévenir la dégradation de l'environnement et à préserver les actifs ou le capital naturels doivent prendre en compte les besoins des personnes vivant dans la pauvreté et ceux des groupes et des communautés les plus vulnérables, leur faciliter l'accès à un emploi décent et/ou aider davantage ces personnes à sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

3. Renforcement des capacités institutionnelles

69. Il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles nationales, régionales et mondiales permettant de poursuivre les objectifs de développement durable, d'en assurer le suivi et de garantir le principe de responsabilité. En particulier, les capacités nationales de collecte et d'analyse des données statistiques, notamment les données ventilées (par sexe, âge, ethnie, région), sont fondamentales pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et qui intègrent ces trois dimensions. Ces données permettent de réorienter les politiques et les ressources vers les régions, zones, communautés et groupes sociaux les plus vulnérables.

70. Il convient de considérer tous les droits de l'homme à la fois comme une fin, mais aussi comme un moyen d'assurer le développement durable. Les normes et principes relatifs à ces droits, tant dans leur processus que dans leur substance, devraient bénéficier d'une plus grande attention dans la poursuite des objectifs de développement durable. Intégrer des principes relatifs aux droits fondamentaux tels que le principe de non-discrimination, l'égalité, le respect de la dignité humaine et de la diversité culturelle dans les mécanismes de suivi de l'après-2015 contribuerait à mettre en place un développement durable centré sur l'être humain et à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités, de l'injustice sociale et de la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à garantir le principe de responsabilité. Les instruments des droits de l'homme (tels que les mécanismes conventionnels) et un cadre de respect du principe de responsabilité stratifié pourraient s'avérer utiles pour assurer le suivi des objectifs de développement durable, qui peuvent être étendus au secteur privé, notamment en menant des études d'impact ou en prenant les précautions nécessaires. À cet effet, la Commission du développement social pourrait jouer un rôle de taille en utilisant et en renforçant les mécanismes existant dans son mandat.

III. Conclusions

71. La vision, les principes et les objectifs adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social sont toujours d'actualité. Alors que d'énormes progrès ont

été réalisés depuis le Sommet, les progrès relatifs à la promotion des objectifs de développement social restent mitigés. Des inégalités grandissantes, les taux élevés de chômage, de sous-emploi et d'emploi précaire, ainsi que l'absence de protection sociale freinent les progrès en vue de l'élimination de la pauvreté et d'autres objectifs de développement social.

Rôle de la Commission du développement social

72. Le développement social et la politique sociale sont des éléments fondamentaux du développement durable pour tous et axé sur l'être humain, tel qu'envisagé dans le programme de développement pour l'après-2015, qui est en cours de conception. Il est urgent d'identifier les façons et les moyens de tirer parti des liens et des effets de synergie entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. À cet égard, la Commission du développement social a un rôle central à jouer, étant donné la demande de politique intégrée dans le programme de développement durable pour l'après-2015, en cours de conception, et son expérience dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social. Pendant son cycle 2015-2016, la Commission devra examiner les succès et les écueils du développement social et envisager des stratégies prospectives destinées à résoudre les problèmes nouveaux, tels que les inégalités croissantes, le changement climatique, les crises économiques, la dégradation de l'environnement, la perte de ressources naturelles, la propagation de maladies et les menaces externes comme le terrorisme transfrontière. Ce travail pourrait contribuer de manière directe aux efforts visant à renforcer l'exécution du programme de développement pour l'après-2015, une fois qu'il sera adopté par l'Assemblée générale lors de sa soixante-dixième session. De même, la Commission pourrait consolider les partenariats mondiaux et la coopération internationale afin de renforcer le développement social et atteindre les objectifs de développement durable.

IV. Recommandations

73. Pour accélérer les progrès vers la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et autres objectifs de développement social, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Les États Membres doivent renouveler leurs engagements à faire progresser davantage le développement social en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, dans le contexte du programme de développement durable pour l'après-2015;

b) Les gouvernements doivent prendre en considération les corrélations qui existent entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, y compris recenser les conflits potentiel et en assurer le suivi et créer des synergies entre ces différents aspects. Dans ce contexte, tant les institutions que les capacités doivent être renforcées, afin de favoriser l'intégration des politiques à tous les niveaux; la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pourrait s'avérer utile pour concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux;

c) Une approche universelle permet de résoudre efficacement les problèmes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, mais les besoins spécifiques des individus et des groupes sociaux vulnérables et défavorisés devraient également être pris en compte dans l'exécution du programme de développement durable pour l'après-2015. À cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse de données ventilées;

d) Le rôle de la Commission du développement social doit être renforcé pour qu'elle fasse office de juridiction compétente pour le suivi des dimensions sociales des objectifs de développement durable.
